

## AVIS.

Chaque abonné qui est servi par la malle, verra sur l'enveloppe, à la suite de son nom, des chiffres indiquant le mois et l'année jusqu'où il est marqué payé sur nos livres. Ainsi, 7.73 indiquent qu'il a payé jusqu'au 1er juillet, 1873; 9.72 indiquent que l'abonné a payé jusqu'au 1er septembre, 1872, et qu'en conséquence il nous doit l'année courante finissant le 1er septembre, 1873. Ceux de nos abonnés qui nous doivent l'année courante, ou des arrérages, voudront bien nous payer de suite. L'abonnement étant dorénavant invariablement payable d'avance, ceux dont les chiffres indiquent qu'ils ont payé jusqu'à une date ultérieure, voudront bien nous faire parvenir le montant de l'abonnement pour l'année suivante avant la date marquée sur l'enveloppe.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 29 MAI, 1873.

## LA SESSION.

La session a été, vendredi dernier, ajournée au 18 août prochain. Commencée dans l'excitation et la jubilation, elle s'est terminée dans le deuil et les larmes. La mort de Sir George a jeté sur la Chambre, comme sur le pays tout entier, un voile de sombre tristesse. Il nous fait plaisir d'ajouter que l'Opposition s'est noblement associée au deuil des Conservateurs et de la nation; ses chefs et ses principaux hommes ont trouvé d'éloquents paroles sur ce grand malheur, et ses principaux organes, l'*Evénement*, le *National* et le *Herald* ont eu de belles pages pour déplorer la perte de ce grand citoyen. Devant un berceau comme devant une tombe, les ressentiments, les colères et les haines se taisent. C'est un grand et beau spectacle que le Bas-Canada tout entier vient de donner. Ce sera l'un des traits les plus admirables de notre histoire nationale. Qui sait si cette douleur générale n'est pas l'aurore d'une ère nouvelle et meilleure pour le pays? Qui sait si cette union dans les larmes inaugurée sur un cercueil ne montera pas plus haut et n'enveloppera pas tous les enfants de la belle Province de Québec dans une même et seule politique—union si possible, qui serait grande, noble et généreuse, et dont nous aurions tant besoin à Ottawa! Nous savons que Sir George désirait ardemment cette union dans l'intérêt du pays qu'il aimait tant, du "Canada, son pays et ses amours."

La question des Ecoles du Nouveau-Brunswick est entrée dans une nouvelle phase. Son Excellence le Gouverneur-Général a demandé l'avis des officiers en loi de la Couronne en Angleterre pour savoir s'il pouvait accepter la motion-Costigan et désavouer les derniers actes de la Législature du Nouveau-Brunswick. Le procédé ne paraissait pas très-constitutionnel et M. Costigan eût peut-être proposé un vote de non-confiance, si Mgr. Bourget et Mgr. Sweeney ne se fussent pas déclarés satisfaits de l'action du gouvernement.

La Chambre a décidé de faire aux frais de l'Etat les funérailles de Sir George et d'ériger à sa mémoire un monument digne de l'homme et du pays.

Le bill des élections est remis à la prochaine session; mais la loi des élections contestées a été adoptée et sanctionnée, avec peu d'amendements. En somme, la session, qui a duré onze semaines, a été très-fertile en résultats. On y a adopté grand nombre de lois administratives d'importance. Le commerce, la navigation, les chemins de fer, l'immigration, même l'industrie nationale, ont été l'objet de l'attention efficace de nos législateurs. La loi référant aux tribunaux réguliers les contestations d'élection est un grand pas de fait dans le sens de la pureté du suffrage électoral, que tous les citoyens honnêtes désirent sincèrement atteindre.

J. A. MOUSSEAU.

## "A L'ŒUVRE ON RECONNAIT L'ARTISAN."

Oui, "à l'œuvre on reconnaît l'artisan." Le proverbe est vieux, mais bon, sage, et surtout pratique. Vous vous vantez d'être bon forgeron, bon menuisier, bon maçon, bon mécanicien; c'est parfait. Mais entre dire et faire, il y a une légère différence; entre les paroles et les faits il y a souvent un abîme. Prouvez-moi donc que vous êtes bon forgeron, bon menuisier, bon maçon, bon mécanicien. Voici les outils et les matériaux: à l'œuvre!

C'est exactement le cas pour notre industrie canadienne. La Chambre a unanimement dit au gouvernement: le pays veut du sucre de betterave; c'est une industrie nationale à fonder; M. Bonnemant est prêt à donner au pays le secours de son expérience, de ses capacités, de son énergie et de ses capitaux. Avec une protection efficace—exemption de droits pendant dix ans sur le sucre de betterave—ce genre de manufacture prend racine dans le pays, progresse rapidement, fournit de l'emploi aux Canadiens

qui émigreraient, retient les enfants du sol, et contribuera à la régénération de l'agriculture. Le gouvernement consent et accorde la protection demandée.

Mais pas de civet sans lièvre, ni manufactures sans capitaux. On ne peut décemment et sûrement commencer une manufacture de ce genre sans avoir devant soi un capital en perspective d'au moins trois cent mille piastres. C'est le chiffre fixé par M. Bonnemant pour sa compagnie, déjà privément organisée, en attendant qu'il lui donne corps et vie par une incorporation régulière qui en fera une société à fonds social limité. Il ne demande que trente mille piastres de souscription au Canada; le reste il se charge de le fournir par lui-même et par souscriptions recueillies en France et en Angleterre. La manufacture du sucre de betterave a subi l'épreuve de l'expérience et en Allemagne et en France, où elle réussit très bien, malgré les énormes impôts dont elle est frappée. On peut donc affirmer que la compagnie, ici libre de droits, ne pourra que payer d'excellents dividendes aux actionnaires. Il devra donc être facile de trouver dans le pays non-seulement les \$30,000 demandées par M. Bonnemant, mais même tout le capital nécessaire. C'est le temps, ou jamais, de faire suivre le précepte de l'exemple, de mettre l'artisan à l'œuvre.

Le vote de la Chambre sur la question est une victoire bas-canadienne, une victoire bas-canadienne française. Il était connu de toute la députation que c'est dans la Province de Québec qu'on voulait entreprendre de faire en grand du sucre avec la betterave et que c'est un Français distingué qui est l'auteur du projet, le promoteur de l'entreprise nouvelle. Libre-échangistes et protectionnistes, conservateurs et libéraux se sont patriotiquement donné la main pour faire réussir le projet de M. Bonnemant. Allons-nous maintenant, nous, Canadiens-Français, reculer, tirer en arrière, et laisser la compagnie de M. Bonnemant se recruter parmi les Anglais seulement? Après avoir crié sur les toits que l'industrie seule pouvait sauver la Province de Québec, arrêter le courant toujours grossissant de l'émigration, et qu'il nous fallait à tout prix un tarif protecteur, allons-nous nous croiser les bras; nos hommes de moyens, nos capitalistes vont-ils rester sur l'arrière-plan et demander aux Anglais de faire leur œuvre?—Nous espérons que non. On ne se rendra pas coupable d'une aussi lâche abdication.

Nous ne voulons pas, certes, exclure les Anglais de la compagnie de M. Bonnemant. Ils sont trop libéraux, trop généreux, trop hommes d'affaires pour que nous les prenions en grippe et demandions leur éloignement d'une entreprise nationale. Mais nous prétendons humblement que nos compatriotes doivent faire leur part—et largement leur part—pour assurer l'existence et la prospérité d'une industrie qui profitera surtout aux Canadiens-Français.

Au reste, le Bureau provisoire de la Compagnie de M. Bonnemant offre les meilleures garanties d'efficacité, de respectabilité et d'honnêteté. Voici les noms des patrons et directeurs: M. Joly, M. P., président; M. Andrew Allan, M. le juge Coursol, M. R. Thibodeau, l'hon. M. Starnes, M. B. P. Benoit, M. P.; M. A. Boyer, M. P.; M. Amable Jodoin, et M. S. Lesage, Député-Commissaire des Travaux Publics.

On ne pouvait certainement faire un meilleur choix. Les deux camps politiques, dans ce qu'ils ont de mieux y sont représentés. Le temps est donc arrivé, comme nous le disions plus haut, de mettre "l'artisan à l'œuvre," de prouver que les professions de protectionnisme des Canadiens-Français étaient sincères. Si nous laissons échapper cette occasion de nous montrer fidèles à nos enseignements, de nous montrer vrais dans nos souhaits, de nous montrer d'accord avec nos principes protectionnistes, nous devons nécessairement être mal accueillis par le Parlement Fédéral, lorsque nous voudrions lui demander protection pour d'autres industries de la Province de Québec. Evidemment, il n'y a pas à se le dissimuler, la question envisagée à son véritable point de vue, devient une question de vie ou de mort pour nous. Qu'on le comprenne ainsi, qu'on se le dise et qu'on souscrive en conséquence.

J. A. MOUSSEAU.

## ÇA ET LÀ.

## LA QUESTION DES ÉCOLES.

On dit qu'à la demande des évêques réunis à Québec, l'Opposition a consenti à ne pas pousser plus loin la question des écoles. Il paraît que les membres de l'Opposition, les *Clear Grits* surtout, sont mécontents; ils disent que puisqu'on s'adressait à eux comme parti, on devait les laisser recueillir le bénéfice de leur premier vote et ne pas les engager à agir pour leur faire accepter ensuite la décision du Gouvernement qui n'était rien autre chose qu'un refus de se conformer à l'ordre de la Chambre. Les *Clear Grits* disent qu'ils n'ont pas été beaucoup récompensés chaque fois qu'ils se sont alliés aux catholiques. Il n'y a pas de doute que pour eux c'est très désagréable.

L. O. D.

## L'INCENDIE D'OTTAWA.

Nous avons parlé de cet incendie dans notre dernier numéro. Le feu prit en arrière de l'endroit connu sous le nom de "Patterson Place" et put se répandre faute d'eau et de pompes suffisantes jusqu'à ce que tout le pâté de maisons compris entre les rues Daly et Stewart eût été incendié. Si le vent eût été plus fort, la plus grande partie de la ville y aurait passé.

L'une de nos gravures représente les prêtres et ecclésiastiques du Collège St. Joseph montés dans les échelles et luttant contre l'élément destructeur. Ils se sont multipliés en cette occasion pour secourir les malheureux incendiés.

M. le notaire Mathieu, de Montréal, associé de MM. Jobin et Desrosiers, un des citoyens les plus estimés et les plus honorables de notre ville, est mort, la semaine dernière à l'âge de 63 ans.

On nous prie d'avertir nos lecteurs que le tirage des lots, pour la Loterie de l'Hôpital du Sacré-Cœur à Québec, ne pourra avoir lieu avant la fin du mois de Juin.

## "LE FOYER CANADIEN."

Il est temps que nous accusions réception de ce nouveau journal fondé à Worcester, États-Unis, dans l'intérêt de la population canadienne, par M. Houde, qui a déjà fait preuve de beaucoup de talent dans le *Protecteur*, et par M. F. Gagnon notre collègue pour l'édition américaine de notre journal. Le *Foyer* s'occupe beaucoup des questions d'émigration et de rapatriement, il est bien rédigé.

## NOUVELLES GÉNÉRALES.

Les directeurs du chemin de fer du Nord nouvellement élus, sont:

James G. Ross, Burstall, Bandet, A. Thompson, T. McGreevy, J. B. Renaud, W. Russell, Col. Rhodes, On le voit, quatre des anciens directeurs, MM. Ross (de Champlain), Cauchon, McDougall et Thibaudeau sont mis à la porte.

M. F. X. Mathieu, avocat de Ste. Scholastique, est nommé shérif du district de Terrebonne, en remplacement de M. Alphonse Baby, qui a résigné.

M. L. J. Riopel est nommé agent des terres et des bois de la Couronne, dans les limites de l'agence de Bonaventure, à la place de N. Verge, Ecr., décédé.

La Gazette Officielle de samedi contient la Procès nation Royale érigant le Pénitencier de St. Vincent de Paul, près de Montréal. Les détenus de Kingston appartenant à cette province seront transférés. Les officiers du nouveau pénitencier sont M. Tassé, préfet, M. MacKay, secrétaire, et M. J. B. D'Aoust, sous-préfet. Ces nominations datent du 1er novembre 1872.

On dit que M. Masson, député de Terrebonne, entrera dans le Cabinet et que M. Langevin deviendra le chef de la section bas-canadienne.

On dit que le prochain lieutenant-gouverneur d'Ontario sera M. John Crawford, député de Toronto-ouest aux Communes, et président de la Banque Royale Canadienne.

Le corps de Sir G. E. Cartier a été embaumé. Un premier service sera chanté le 27 et le corps partira pour le Canada par le steamer qui part de Liverpool le 29 courant.

Mercredi dernier, un certain nombre d'amis personnels du défunt Hon. J. S. MacDonald, se réunissaient dans les bureaux de la Banque de Montréal et décidaient de lui élever un monument par souscriptions publiques. Un comité composé de Sir A. T. Galt, l'hon. L. S. Huntington, MM. H. S. King, Comming, Campbell, Brydges, Stephen et MacKay fut chargé de recueillir les souscriptions et de s'occuper de l'érection du monument. Afin de permettre au plus grand nombre possible d'apporter leur concours, la souscription a été fixée à \$10.00.

Les travaux de construction du nouveau collège des Trois-Rivières avancent rapidement et il est probable que dans quelques jours tout le rez-de-chaussée sera terminé.

On annonce de Cornwall la mort de l'hon. Philip VanKoughnet, président du bureau d'arbitrage de la Puissance, arrivé il y a deux ou trois jours. Il était âgé de 84 ans. M. VanKoughnet a joué un rôle assez important sous l'ancien régime et il a fait partie du ministère Cartier-Macdonald en qualité de commissaire des terres de la Couronne. Depuis quelques années il était tombé dans une obscurité complète.

Les annonces de naissances, mariages ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un sou chaque.

## NAISSANCES.

Le 25 courant, la Dame de M. Ephrem Jourd a mis au monde une fille.

En cette ville, le 25 courant, la dame de M. F. X. N. Lussier, une fille. A Chicago, Ill., le 13 mai, la dame de M. Michel Cyr, fils, une fille.

## MARIAGES.

A l'église Notre-Dame de Montréal, par le Rév. M. Rousselot, M. Charles Joseph Maheux, commis, à Dlle. Mathilde Yon, dernière fille de feu François Yon, tous deux de cette ville.

A Fall River Mass., le 18 mars, par le Rév. M. Burk, M. Frs. Damase Maynard, à Dlle. Marceline St. Jean, tous deux de Fall River.

## DECES.

A Montréal, lundi, 26 mai, Jean-Robert-Alexandre, fils de George E. Desbarats, Ecr., à l'âge de cinq ans et trois mois. Son corps sera déposé dans la chapelle funéraire de la famille, au cimetière de Notre-Dame des Neiges, jeudi, 29 mai. Le convoi laissera la demeure, No. 1080, Rue Bonaventure, à Trois heures de l'après-midi. Les parents et amis sont priés d'y assister.

A Joliette, dimanche, le 18 du courant, à l'âge de onze mois et demi, Marie-Caroline Susanne Verchères, enfant de Charles B. H. Léprohon, Eouier, Député-Shérif du District de Joliette.

A Montréal, le 6 courant, à l'âge de 36 ans, Dlle. Louise Bourgeault. A Ware, Mass., le 24 avril, à l'âge de 32 ans et 3 mois, M. Odilon Danis, ex-devant de Ste. Scholastique, P. Q.